

**COMMUNE DE LAISSEY**  
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –  
CANTON DE ROULANS

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 27 FEVRIER 2006**

Par suite d'une convocation en date du 21/02/2006, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 27/02/2006 à 20 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, JP. ARMAND, M. CARUSO, G. LINVAL.

Absents : H. GAGNOR, C. SIMOES

Absents excusés et représentés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Gisèle LINVAL

**OBJET DE LA REUNION**

- COMPTABILITE GENERALE
  - o Approbation des comptes de gestion 2005
  - o Approbation des comptes administratifs 2005
  - o Affectation des résultats 2005
- GESTION DU PERSONNEL
  - o Mise en place du régime indemnitaire (IAT)
  - o Contrat groupe assurance : mandatement du Centre de gestion
- TRAVAUX
  - o Monument aux morts
  - o Projet Mairie
- ECOLES
  - o CCVA – compétences écoles
  - o Modification des statuts du syndicat scolaire de Marchaux Roulans
  - o Cofinancement du voyage à Verdun
- CESSION ET ACHAT DE TERRAINS
  - o Cession de terrain rue des Murots
  - o Achat de terrain Impasse Malle Planche
- EAUX
  - o Programme de remplacements des branchements plomb 2007-2013
  - o Information sur la mise à jour du tarif de l'eau 2006
- DIVERS
  - o Accident rue du Maroc
  - o Etudes par la SNCF pour le mur de soutènement

**1 - COMPTABILITE GENERALE**

**1-1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2005**

Le Maire présente au Conseil les comptes de gestions des différents budgets établis par le Percepteur de Morre Roulans. Aucune observation n'est faite.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.

**1-2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005**

Le Maire présente au Conseil les comptes administratifs des différents budgets. Après s'être retiré de la salle, le Premier Adjoint a soumis au vote les comptes administratifs.

Aucune observation n'est faite.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.

**1-3 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Maire présente au Conseil les résultats 2005 des différents budgets et demande au Conseil de voter leur affectation. Le Conseil à l'unanimité vote les affectations de résultats 2005 tels que présentés en annexes.

## **2- GESTION DU PERSONNEL**

### **2-1 REGIME INDEMNITAIRE**

Le Maire propose au conseil d'attribuer à partir du 01/03/2006 aux agents des services techniques l'IAT Indemnité d'Administration et de Technicité. Il rappelle que c'est une indemnité annuelle qui se verse tous les mois. Son montant est de 434,30 € par an (pour un temps plein) soit 36,19 € par mois. Ce montant peut être modifié suivant un indice allant de 0 à 8. Cet indice est attribué par arrêté du maire.

Coût de cette décision sur une année avec indice à 1 pour tous les agents :

CHOULET = 434,30 €

DREZET = 434,30 €

MESNIER = 28,78 €

ROLLAND = 55,84 €

TOTAL = 953,22 €.

Le Conseil vote par 4 voix pour, 2 abstentions, 0 contre l'attribution de l'IAT aux agents du service technique.

Les conseillers espèrent, suite à cette indemnité, un peu plus d'investissement de certains agents.

### **2-2 CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

Le Maire informe le Conseil que le contrat groupe signé avec DEXIA-SOFCAP lors du contrat groupe obtenu par le Centre de Gestion pour l'assurance du personnel arrive à échéance le 31/12/2006.

Si la commune souhaite mandater à nouveau le Centre de Gestion pour négocier un nouveau contrat il faut que le Conseil délibère.

Le Maire précise que si le contrat obtenu par le Centre de Gestion ne convient pas aux élus, celui-ci peut ne pas être signé et c'est à la Commune de trouver son prestataire seule.

Le Conseil l'unanimité mandate le Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat groupe pour l'assurance du personnel.

## **3- TRAVAUX**

### **3-1 MONUMENT AUX MORTS**

Le Maire présente au Conseil le devis pour la réfection du socle du monument qui est en mauvais état.

Coût estimatif : 9200 € TTC

Ces travaux pourraient être subventionnés par la DGE à hauteur de 25 % du HT ; par les Anciens Combattants de Laissey pour 150 € ; par le Souvenir Français suivant un taux de 25 % du HT. Le Maire précise que le Souvenir Français National ne subventionnera pas cet ouvrage.

Le Conseil vote à l'unanimité :

- le principe de changement du socle du monument
- l'autorisation de demander des subventions
- d'effectuer les travaux dans les deux ans qui suivent la notification de subvention
- le commencement des travaux avant notification de subvention
- l'autorisation au Maire d'effectuer une consultation suivant la procédure adaptée et à signer le marché avec l'entreprise qu'il aura choisi.

### **3-2 PROJET MAIRIE**

Gisèle LINVAL présente au Conseil les nouvelles photos d'HDL du rendu en cas de démolition de la maison OURVOIS pour le transfert de la mairie dans la maison d'instituteur (actuellement louée par Mr et Mme PORCAR).

Le Conseil donne son accord de principe pour continuer la phase d'études.

## **4 – ECOLES**

### **4-1 CCVA : COMPETENCES ECOLES**

Le Maire fait un rappel de l'historique de la CCVA et du choix des compétences. Il rappelle l'obligation qui est demandée à la CCVA de prendre en charge l'investissement si elle veut garder la compétence des écoles. Il précise que pour l'instant on ne sait par quel mode d'élection le maintien de la compétence sera fait (vote du Conseil Communautaire et / ou vote des Conseils Municipaux des Communes formant la CCVA).

## **4-2 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE DE MARCHAUX ROULANS**

A/ Modification de la répartition des sièges article 6 alinéa 2 :

Le syndicat rencontre souvent des problèmes de quorum. Afin d'y remédier, il est proposé la modification suivante (suivant l'article L5211-20-1 du CGCT) :

Pour les délégués titulaires :

- 1 délégué titulaire représentera les communes ayant une population inférieure ou égale à 399 habitants
- 2 délégués titulaires élus représenteront les communes ayant une population supérieure à 399 habitants

Pour les délégués suppléants :

- Chaque commune désignera un délégué suppléant

Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification de statuts.

B/ Modification du délai de convocation en cas d'absence de quorum article 6 alinéa 3 :

Dans un souci de simplification il est demandé de modifier le délai de convocation des délégués en cas d'absence de quorum (conformément aux articles L5211-20 L2121-17 du CGCT) à savoir ramener le délai de convocation des élus en cas d'absence de quorum de 15 jours à 3 jours francs (minimum légal) entre la date d'envoi de la convocation et celle de la réunion.

Le Conseil à l'unanimité cette modification de statuts.

## **4-3 VOYAGE A VERDUN**

Le Maire présente au Conseil la lettre de la Commune de Deluz l'informant du financement par celle-ci de l'intégralité du voyage éducatif à Verdun que doivent faire les enfants de la classe CM1-CM2 dans le cadre du devoir de mémoire. Cette lettre demande à la Commune de Laissey une participation financière du fait qu'il y a des enfants de Laissey et de Deluz.

Le Maire propose quatre choix de subvention :

1/ Pas de subvention

2/ Moitié-moitié avec la Commune de Deluz soit 1405,50 €.

3/ Au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Laissey soit 1344,39 €.

4/ Montant choisit par le Conseil.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le cofinancement moitié / moitié avec la Commune de Deluz pour ce voyage.

## **5 - CESSION / ACHAT DE TERRAIN**

### **5-1 CESSION DE TERRAIN RUE DES MUROTS**

Le Maire présente la lettre d'un administré demandant l'acquisition d'une partie de la bande de terrain communale se situant devant leur propriété. Ceci afin de permettre de changer l'accès à la maison et créer des places pour parker les voitures.

Le futur acquéreur propose 3 € / m<sup>2</sup> et de supporter l'ensemble des frais inhérents à cette vente (frais de géomètre et de notaire).

Le Conseil vote à l'unanimité :

- la vente d'une partie des parcelles AA71 et AA72 « CHAMP DE LEUGNEY »,
- de fixer le prix à 6 € le m<sup>2</sup>,
- que les frais inhérents à cette transaction seraient supportés par l'acquéreur,
- d'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction.

### **5-2 ACHAT DE TERRAINS**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour la Commune d'acheter les parcelles AB51 et AB52, impasse Malle Planche afin de pouvoir faire une place de retournement au bout de l'impasse. Une estimation des Domaines de ces parcelles a été faite :

- AB 51 de 5 ares 05 ca pour un montant total de 3030 € (soit 6 € le m<sup>2</sup>)

- AB 52 de 1 are 54 ca pour un montant total de 154 € (soit 1 € le m<sup>2</sup>)

Le Conseil vote à l'unanimité :

- l'achat des parcelles AB 51 et AB 52 « A MALLE PLANCHES »,
- propose d'acheter ces terrains au prix fixé par les Domaines à savoir la parcelle AB 51 au prix de 3030 € et la parcelle AB 52 au prix de 154 €,
- de supporter l'ensemble des frais inhérents à cette achat,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction.

## **6 – EAUX**

### **6-1 PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB 2007-2013**

Le Premier Adjoint présente au Conseil le programme de changement des branchements en plomb 2007-2013 tel que présenté en annexe.

## **6-2 INFORMATION SUR LA MISE A JOUR DU TARIF DE L'EAU 2006 SUITE AL AREVISION DE LA SAUR**

Le Premier Adjoint présente au Conseil une information sur la mise à jour des tarifs de l'eau telle que présentée en annexe.

## **7- DIVERS**

### **7-1 ACCIDENT RUE DU MAROC**

Le Maire rappelle au Conseil qu'il y a eu un accident rue du Maroc cet hiver et qu'il faut trouver une solution pour protéger la propriété de l'administré où il y a eu l'accident.

Il informe le Conseil qu'il a sollicité la Société CLIVIO afin de savoir ce qu'il y a moyen de faire.

### **7.1 ETUDES MUR CHEMIN LATERAL PAR LA SNCF**

Le Maire a reçu Mr GOYARD du service ingénierie de la SNCF qui s'est engagé à réaliser les études avant le 28 avril 2006 du mur de soutènement du chemin latéral que la Commune doit acheter.

Le Maire a signé le devis pour un montant de 4.784 € TTC.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Les Conseillers n'ayant plus de question,  
Le Président lève la séance à 00 H 35**

**Fait à Laissey, le 13 mars 2006**

**Le Maire,**

**Yannick DESSENT**

**AFFICHE LE : 14/03/2006**

**RETIRE LE :**